



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 30 septembre 2020

Covid-19 : prolongation des arrêtés préfectoraux relatifs au port du masque jusqu'au 15 octobre 2020

Au vu de la circulation du virus dans le département, la préfète a décidé de prolonger les 14 arrêtés préfectoraux réglementant le port du masque, qui arrivaient à échéance le 30 septembre 2020.

La situation sanitaire dans le Bas-Rhin reste préoccupante, le département ayant été placé en zone de circulation active "Alerte" le 24 septembre dernier.

Au 27 septembre 2020, le taux d'incidence s'élève à 58 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité des tests RT-PCR à 2,7 pour 100 000 habitants.

Dans ce contexte, la préfète a décidé, en concertation avec les maires, de prolonger les arrêtés relatifs au port du masque en extérieur.

Ces mesures globales de prévention ont pour objectif de ralentir la progression du virus.

Restent ainsi en vigueur jusqu'au 15 octobre 2020 :

- l'arrêté qui impose le masque lors de tout rassemblement sur la voie publique de plus de 10 personnes, et sur les marchés non-couverts, vide-greniers ou brocantes,
- les 13 arrêtés relatifs au port du masque obligatoire dans les 13 communes de plus de 10 000 habitants du Bas-Rhin (Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Hoenheim, Haguenau, Sélestat, Bischwiller, Obernai, Saverne, Erstein) sur les mêmes zones que celles prévues dans les arrêtés initiaux .

Après concertation avec les maires de Bischheim et Lingolsheim et au vu de la situation sanitaire, les évolutions suivantes ont été décidées dans ces communes :

- à Bischheim : levée de l'obligation du port du masque dans la zone industrielle, à l'exception des parkings des commerces,
- à Lingolsheim : port du masque obligatoire dans la zone du campus du CESI.

**Le virus circule toujours. Il convient de rester vigilant et de respecter les mesures barrières.
Protégeons -nous, protégeons les autres!**

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67